



# MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

## COPIE DE RÉSOLUTION 7 DÉCEMBRE 2015

REÇU LE  
DEC 14 2015  
MRC HAUT-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 décembre 2015, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence Mme. Andrée Clouâtre mairesse, formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 hrs.00.

### RÉSOLUTION NO 5456-12-2015

#### Travaux de la CMI

CONSIDÉRANT QUE la Commission mixte internationale (CMI) invite la population à commenter un projet de rapport présentant les travaux réalisés par un groupe de travail technique visant à développer un système opérationnel en temps réel de prévision des inondations et de la cartographie des plaines inondables pour le lac Champlain et la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation de la CMI a pour objectif d'améliorer la préparation des services d'urgence et de la population en général compte tenu la possibilité de consulter des cartes statiques délimitant les zones qui seraient touchées si les niveaux d'eaux du lac Champlain et de la rivière Richelieu atteignaient diverses hauteurs, volume ou débits;

CONSIDÉRANT QUE la CMI n'envisage pas le développement d'un outil pouvant analyser différentes mesures d'atténuation des crues potentielles ou étudier différents scénarios de mitigation, ces éléments sortant du cadre de la demande des gouvernements concernés;

CONSIDÉRANT QUE la CMI souhaite vérifier auprès de la population si les recommandations formulées sont valables et répondent aux besoins réels d'amélioration de la préparation aux crues du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité d'Henryville appuie la résolution no. 14135 de la MRC du Haut-Richelieu à savoir :

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu soumette ses attentes en ce qui a trait aux travaux de la CMI, à savoir :



# MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

## COPIE DE RÉSOLUTION

7 DÉCEMBRE 2015

QUE les recommandations formulées, quoique très techniques, seraient valables dans la mesure où le système de prévision des crues permettra éventuellement de produire une cartographie dynamique alimentée en temps réel par les prévisions météorologiques récoltées chaque printemps;

QUE ce système opérationnel en temps réel puisse effectivement servir d'outil de planification aux services des urgences et autorités en place d'autant plus s'il est centralisé avec le Géoportail «Vigilance : Surveillance des crues des eaux» du ministère de la Sécurité publique du Québec ;

QU'en ce qui concerne le questionnement de la CMI sur les besoins en lien avec l'objectif d'amélioration de la préparation aux crues, les besoins réels de l'ensemble de la population riveraine du Haut-Richelieu s'avèrent de pouvoir se protéger et s'immuniser individuellement ou collectivement contre les inondations;

QUE la politique gouvernementale du Québec sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables soit améliorée dans un contexte de prévention et de précaution car elle empêche actuellement les résidents de ces zones à risque de prendre des moyens efficaces de protection et d'immunisation contre les inondations tout en conservant la libre circulation des eaux et le maintien de la salubrité;

DE RÉITÉRER aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'à la CMI le besoin imminent de bénéficier d'outils adéquats permettant de réaliser des études d'impacts relatives à d'éventuels ouvrages de protection contre les inondations;

DE DEMANDER que le système développé par la CMI évolue pour devenir un outil d'aide et de solution pour l'analyse des différents scénarios de mitigation, le tout afin de réaliser les mesures d'immunisation les plus appropriées et surtout, les mieux adaptées à la réalité du territoire du Haut-Richelieu.

*Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.*

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Henryville, le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2015

  
-----  
Mme Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière